

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° 500-11-041238-110

ENREGISTREMENT

M Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

AM DÉBUT 8h45
FIN 8h59
PM DÉBUT
FIN

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte
 contesté enquête au fond

COUR SUPÉRIEURE
 COUR DU QUÉBEC

Hart Stores inc. / Magasins Hart inc. **Petitioner**
et
RSM Richter inc. **Monitor**

Division: Chambre commerciale/gestion **Salle: Conf. téléphonique**

Le 18 janvier 2012

PRÉSENT : L'HONORABLE JEAN-YVES LALONDE, J.C.S.

DEMANDE OU REQUÉRANT Voir liste des procureurs ci-après
 PRÉSENT(E) ABSENT(E) _____

DÉFENSE OU INTIMÉ _____
 PRÉSENT(E) ABSENT(E) _____

NATURE DE LA CAUSE Voir ci-après

INTERPRÈTE _____ Demandé à nouveau oui non

GREFFIÈRE : Dominique Bouchard

STÉNOGRAPHE _____

**Motion for the Issuance of an Order for a
Third Extension of the Stay Period
(Heenan Blaikie) (40)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° 500-11-041238-110

ENREGISTREMENT

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

LE 18 JANVIER 2012

LISTE DES PROCUREURS PRÉSENTS

Me Michael Hanlon
 HEENAN BLAIKIE
AVOCATS DE HART STORES INC. / MAGASINS HART INC.

Me Alain Tardif
 MCCARTHY TÉTRAULT
Avocats du contrôleur Benoit Gingues (RSM Richter inc.)

ME JEAN-YVES SIMARD
 LAVERY DE BILLY
AVOCATS DE WELLS FARGO

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° 500-11-041238-110

ENREGISTREMENT

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

LE 18 JANVIER 2012

8h45 **Début de la conférence téléphonique**

Identification de la cause et des procureurs

8h46 Le Tribunal s'adresse à Me Hanlon

8h46 Me Hanlon informe le Tribunal qu'il n'a pas d'autres représentations à formuler au-delà de la présente requête

8h48 Représentations de Me Tardif et Me Simard à l'effet qu'ils ne contestent pas la présente requête

JUGEMENT

8h49 **VU** la requête et l'affidavit à son soutien;

VU la présentation imminente d'un plan d'arrangement;

VU l'intérêt pour la masse des créanciers;

VU l'objet de la loi qui consiste à permettre de façon juste et équitable la restructuration de l'entreprise sous la protection de la LACC;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE la requête suivant ses conclusions;

FIXE au vendredi 20 janvier 2012 la tenue de la prochaine audition en salle 12.68 à 9h15 ou dans une salle à déterminer.



JEAN-YVES LALONDE, J.C.S.

Échange de part et d'autre pour une date d'audition (homologation du plan d'arrangement)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

LE 18 JANVIER 2012

N° 500-11-041238-110

ENREGISTREMENT

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

8h59 Fin de la conférence téléphonique



 Dominique Bouchardeau, gacs